

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 771

14 avril 2010

SOMMAIRE

Aikotek S.à r.l.	36971	Futuna S.A.	36963
Allianz Commodities Strategy	36977	Giva S.A., SPF	36976
Alternative Units	36966	Hofipa S.A.	36970
A & S Holding S.A.	36976	IMMOBRA (Luxembourg) S.A.	36962
Behringer Luxembourg Sàrl	37008	Immocris Holding	36971
Benodec	36966	Inao S.A.	36963
Burl-Trust Holding S.A.	36972	Infrastructure Creation Company S.à.r.l.	37007
CA Immo New Europe Property Fund S.C.A. SICAR	37004	Intelsat Intermediate Holding Company S.A.	37007
Calgary (Holdings) S.A.	36967	Intelsat Jackson Holdings S.A.	37005
CDE	36967	Intelsat (Luxembourg) S.A.	37006
C Fly Luxembourg S.A.	36990	Intelsat Subsidiary Holding Company S.A.	37008
Chene S.A.	36974	Janes	36968
Commodity Alpha OP	36980	Kara Finance S.A.	36965
Community Investing Fund	36968	L.B.E.	36970
Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés	36965	Les Etangs de l'Abbaye	36966
Confira Financière S.A.	36962	Luxfina S.A.	36986
DBM Dach-ImmoFlex International	36975	Medicover Holding S.A.	36964
Dexia Clickinvest	36976	Modim International S.A.	36973
Domaine Alice Hartmann S.A.	36965	Mutualité d'Aide aux Artisans	36963
DWS Invest	36977	New Climate S.A.	36990
DWS Invest	36980	Sabi Invest S.A.	36974
Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	36980	Sat-Way	37006
Elsa S.A.	36968	Sifold S.A.	36967
Euromobiliare International Fund	37001	SOLIDUS Invest S.A.	36969
FEBEX TECHNIQUE S.A. société de ges- tion de patrimoine familial	36964	Sunrise Real Estate S.A.	36971
Financière Treviso S.A.	37005	Superfund Sicav	36969
Finplat S.A.	36975	Tolomei Partenaire S.A.	36962
Fortis L Fix	36973	Van Dijck	36972
Fructilux	36974	Vitruvius	36970

IMMOBRA (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 38.544.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 4 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Transfert du siège social,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010035062/657/18.

Confira Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 71.940.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2010 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036226/10/18.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 mai 2010 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010036227/10/18.

Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 4.556.

Nous prions Mesdames et Messieurs les associés de la MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 58, rue Glesener, le vendredi, 30 avril 2010 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport général du conseil d'administration.
2. Rapport des commissaires aux comptes et du réviseur.
3. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
5. Nominations statutaires: administrateurs, commissaires, réviseur (art. 137 de la loi du 10 août 1915 et des actes modificatifs).
6. Divers.

*Le conseil d'administration.*Référence de publication: 2010038531/2922/20.

Futuna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.668.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 3 mai 2010 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010038532/9542/17.

Inao S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.667.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010038533/9542/17.

Medicover Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 59.021.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Medicover Holding S.A. will be held at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg on *May 11, 2010* at 11.00 a.m. to transact the following business:

Annual General Meeting:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor;
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss Account as of December 31, 2009 and of the consolidated accounts;
3. Allocation of results;
4. Discharge of the Directors and the Independent Auditor (BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Mr. Marc Thill, Réviseur d'Enterprises) from liability for the year ended December 31, 2009;
5. Re-election of the present Directors who are: Jonas af Jochnick as President of the Board of Directors, Robert af Jochnick, Fredrik Rågmark, Margareta Nordenvall, Arno Bohn and Fredrik Stenmo; and
6. Re-election of BDO Compagnie Fiduciaire S.A., Mr. Marc Thill, Réviseur d'Enterprises as Independent Auditor.

Who may attend the Meeting

Holders of registered shares in the Company registered with the Company Registrar on April 27, 2010 are entitled to participate in the Meeting, and to exercise their voting rights either in person or by proxy. Regarding voting by proxy, see "Voting" below.

Voting

Holders of registered shares may vote (i) in person at the Meeting or (ii) appoint a proxy to represent them. Proxies do not need to be members of the Company. The procedure for voting by a proxy requires that the shareholder complete a special form (available on the Company's web-site as "Form of Proxy for Registered Shareholders"). The shareholder shall indicate on the form how (s)he wants to vote on the issues and motions addressed by the Meeting and deliver it to the Company not less than two full business days before the day appointed for holding the Meeting.

Medicover Holding S.A.
24, avenue Emile Reuter
L-2420 Luxembourg
Phone: +352 26 20 31 10
RCS Luxembourg B 59.021
www.medicover.com
Référence de publication: 2010038534/280/35.

FEBEX TECHNIQUE S.A. société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.873.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *lundi 3 mai 2010* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de la société anonyme H.R.T. Révision S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
7. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

8. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

9. Divers.

Référence de publication: 2010039135/29/26.

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 4.367.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 4 mai 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Report de la date de l'Assemblée au 4 mai 2010
2. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2009,
3. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009 et affectation du résultat,
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010038535/550/18.

Kara Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039125/660/15.

Domaine Alice Hartmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 56.948.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués par la présente à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2010 à 15.00 heures, à L-5480 Wormeldange, 72-74, rue Principale, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire aux comptes et du conseil d'administration portant sur l'exercice social 2009;
2. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits, et affectation des résultats pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social 2009;
4. Nomination des administrateurs, des commissaires, respectivement reconduction des mandats des administrateurs, commissaires, en place;
5. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

Pour accéder à l'assemblée générale, Mesdames, Messieurs les actionnaires, ayant des actions au porteur, sont priés de se présenter au bureau de l'assemblée générale avec les certificats originaux.

Les procurations doivent être produites au bureau également en original.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010038536/2642/22.

Les Etangs de l'Abbaye, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 45.610.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 5 mai 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010039123/833/18.

Alternative Units, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.199.

The Board of Directors convenes the Shareholders of ALTERNATIVE UNITS to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 4 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2008 and 31 December 2009
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory Elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010039124/7/20.

Benodec, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039126/534/16.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on *May 5, 2010* at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor
5. Elections
6. Miscellaneous

The board of directors.

Référence de publication: 2010039127/534/17.

CDE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.962.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *4 mai 2010* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039128/534/16.

Sifold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 33.867.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *03.05.2010* à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- démission et nomination de deux administrateurs
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039134/560/18.

Elsa S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 5 mai 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039129/534/16.

Janes, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.969.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2010 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039130/534/16.

Community Investing Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.340.

The shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on 30 April 2010 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers of the Management Company
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one working day before the date of the meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010039137/755/21.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *30. April 2010* um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010039132/534/17.

Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Die ORDENTLICHE HAUPTVERSAMMLUNG

der Superfund SICAV findet am *3. Mai 2010* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, mit folgender Tagesordnung statt:

Tagesordnung:

1. Ernennung des Vorsitzenden der Versammlung
2. Präsentation und Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des unabhängigen Wirtschaftsprüfers
3. Präsentation und Genehmigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2009
4. Zuteilung der Gewinne
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für die Ausübung ihres Amtes im Finanzjahr mit Ende am 31. Dezember 2009
6. Satzungsgemässe Ernennungen
7. Verschiedenes

Der Jahresbericht per 31. Dezember 2009 sowie das Vollmachtsformular können auf Anfrage kostenlos am Sitz der Gesellschaft bezogen werden. Es wird darauf hingewiesen, dass für die rechtsgültige Beschlussfassung bei der Versammlung keine Quoren erforderlich sind. Die Beschlüsse müssen lediglich mit der Stimmenmehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Wer persönlich an der ordentlichen Hauptversammlung teilnehmen möchte, wird ersucht, dies am Sitz der Gesellschaft mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung bekannt zu geben.

Aktionäre, denen es nicht möglich ist, an der Hauptversammlung persönlich teilzunehmen, können sich mittels eigenhändiger Vollmacht durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen. Eine solche Vollmacht ist mindestens zwei Arbeitstage vor der Versammlung, zuerst per Telefax und anschließend per Post an Céline Parmentier, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Fax: (+352) 47 67 75 08, zu übersenden.

Um CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), in seiner Eigenschaft als Register-, Transfer- und Domizilierungsagent der Gesellschaft, zu erlauben, die Übereinstimmung zwischen den erhaltenen Vollmachten und dem Register der Aktionäre der Gesellschaft zu gewährleisten, müssen die durch eine Vollmacht vertretenen Aktionäre diese mit einer Kopie ihres gültigen Personalausweises oder Passes oder mit einer aktualisierten Liste der Unterschriftsberechtigten, für den Fall, dass die Aktionäre im Namen einer Gesellschaft handeln, zurückschicken.

Werden diese Anforderungen nicht beachtet, wird die Identifikation der Aktionäre unmöglich sein.

Demzufolge wird CACEIS BL auf Verordnung des Verwaltungsrates der Gesellschaft die betreffende Vollmacht für die Generalversammlung nicht berücksichtigen.

Superfund Sicav.

Référence de publication: 2010039139/755/37.

L.B.E., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 22.001.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 mai 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039131/534/16.

Hofipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.343.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 03.05.2010 à 14.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039133/560/17.

Vitruvius, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.899.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 30. April 2010 um 15.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Billigung des Berichtes des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
Vorschlag des Verwaltungsrates: die Berichte des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers zu billigen
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009
Vorschlag des Verwaltungsrates: den Jahresabschluss sowie die Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009 zu billigen
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder und Geschäftsleiter für das abgelaufene Geschäftsjahr
Vorschlag des Verwaltungsrates: die Verwaltungsratsmitglieder und Geschäftsleiter zu entlasten
4. Satzungsgemäße Ernennungen
Vorschlag des Verwaltungsrates: die Herren Alberto Folgias, Raffaele Martinelli, Carlo Maurizio Solaro del Borgo, Tiziano Brianza und Serge D'Orazio als Verwaltungsratsmitglieder und PricewaterhouseCoopers als Abschlussprüfer für ein Jahr wiederzuwählen
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilnehmen zu können, muss jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers, 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010039140/755/27.

Immocris Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.741.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 3 mai 2010 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010039136/29/17.

Sunrise Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.758.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 mai 2010 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010039138/755/18.

Aikotek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035250/10.

(100034074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Van Dijck, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 38.191.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 21 avril 2010 à 14.30 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2009.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010027446/9378/18.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Les actionnaires de la société anonyme BURL-TRUST HOLDING S.A. (la "Société") sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2010 à 10.00 heures devant Monsieur le Notaire Carlo WERSANDT au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport explicatif et justificatif du conseil d'administration concernant les aspects juridiques et économiques du projet commun de fusion à l'intention des actionnaires, tel que prévu à l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Constatation du dépôt au siège social de la Société des documents requis conformément à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Approbation du projet commun de fusion tel que publié au Mémorial en date du 26 mars 2010 et donc de la fusion;
4. Confirmation de la renonciation à l'examen du projet commun de fusion par un expert indépendant et au rapport d'expert;
5. Transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société à la société Modim;
6. Dissolution de la Société;
7. Divers.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié du capital est représentée à l'Assemblée. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance au siège social de la Société des documents prescrits en vertu de l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans le mois qui précède la date de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment remplie au siège social de la Société au plus tard le 23 avril 2010. Les procurations seront envoyées aux actionnaires de même qu'une copie de la présente convocation et pourront également être obtenues sur demande au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Ernst Leopold DORNINGER / Danielle DILLMANN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027447/280/35.

Modim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Les actionnaires de la société anonyme MODIM INTERNATIONAL S.A. (la " Société ") sont invités à assister à
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2010 à 10.00 heures devant Monsieur le Notaire Carlo WERSANDT au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport explicatif et justificatif du conseil d'administration concernant les aspects juridiques et économiques du projet commun de fusion à l'intention des actionnaires, tel que prévu à l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
2. Constatation du dépôt au siège social de la Société des documents requis conformément à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Approbation du projet commun de fusion tel que publié au Mémorial en date du 26 mars 2010 et donc de la fusion;
4. Confirmation de la renonciation à l'examen du projet commun de fusion par un expert indépendant et au rapport d'expert;
5. Transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société à la société Modim;
6. Dissolution de la Société;
7. Divers.

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié du capital est représentée à l'Assemblée. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance au siège social de la Société des documents prescrits en vertu de l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans le mois qui précède la date de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment remplie au siège social de la Société au plus tard le 23 avril 2010. Les procurations seront envoyées aux actionnaires de même qu'une copie de la présente convocation et pourront également être obtenues sur demande au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Ernst Leopold DORNINGER / Danielle DILLMANN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010027448/280/35.

Fortis L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 23 avril 2010 à 11.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010035279/755/25.

Chene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.385.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 23 avril 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035295/833/18.

Sabi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.279.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on April 23, 2010 at 3:00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2009
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010036173/795/15.

Fructilux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.728.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 23 avril 2010 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2009
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010035023/755/23.

DBM Dach-ImmoFlex International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 125.590.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am 23. April 2010 um 14.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1c, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Wirtschaftsprüfers für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 18. März 2010.
2. Genehmigung der Konten für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 18. März 2010.
3. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers.
4. Genehmigung der Liquidationskonten.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 18. März 2010.
6. Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers.
7. Schließung der Liquidationsprozedur.
8. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Schriftstücke der SICAV hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden.
9. Hinterlegung Caisse de Consignations
10. Sonstiges.

Die Versammlung ist ordnungsgemäss beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Zur gültigen Abstimmung über die zu fassenden Beschlüsse bedarf es der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Die Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 23. April 2010 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2010036178/2501/29.

Finplat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.611.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 22 avril 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010036190/1023/17.

A & S Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 20.216.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *April 22, 2010* at 16.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 an allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010036189/1023/16.

Giva S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.112.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le *22 avril 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010036192/1023/18.

Dexia Clickinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.730.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de Dexia Clickinvest aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le *22 avril 2010* à 10 heures.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 20 avril 2010 auprès de Dexia Clickinvest, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg : Dexia Banque Internationale à Luxembourg
69, route d'Esch
L - 1470 Luxembourg
- en Belgique : Dexia Banque Belgique
44, boulevard Pachéco
B - 1000 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010036199/755/32.

Allianz Commodities Strategy, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Allianz Commodities Strategy wurde beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, im Februar 2010.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2010016419/10.

(100014211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary meeting of the shareholders (the "Meeting") of "DWS Invest", a "société d'investissement à capital variable" with its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered in the Commercial Register number B 86.435 (the "Company").

The Company was incorporated by notarial deed on 15 March 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial") number 560 on 10 April 2002.

The last amendment of the statutes by notarial deed was on 27 October 2008, published in the Mémorial, number 2808 on 21 November 2008.

The Meeting was opened at 11.00 a.m. by Ms Heike KUBICA, residing in Trier (Germany).

The Chairman appointed Ms. Marion FRITZ, residing in Völklingen (Germany), as Secretary.

The Meeting elected as Scrutineer Ms. Anja LAKOUDI, residing in Ayl (Germany).

The Meeting declares that:

I. The Meeting was convened by a notice containing the agenda to every registered shareholder by registered mail on 12 March 2010. Notices to shareholders, containing the agenda, were published in the Mémorial, and in the daily newspaper "Luxemburger Wort" on 25 February 2010 and on 12 March 2010.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision relating to the revised version of the Articles of Association and By-laws of the Company, in particular

Art. 4. "The Shareholders' Meeting": Change of paragraph 2. to the effect that the general shareholders' meeting will no longer be held on 25 May of each year but on every fourth Wednesday in April of each year".

2. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list.

IV. As appears from said attendance list, out of three hundred twenty-six million five hundred thirty-eight thousand four hundred thirty point ninety-two (326,538,430.92) outstanding shares, one million six hundred seventeen thousand three hundred ninety-nine point seven two one seven (1,617.399,7217) shares are represented at the present Meeting.

V. On 16 February 2010 a first Extraordinary General Meeting took place. Because of not reaching the aforementioned quorum during this Meeting, today the Meeting is able to decide on all the items of the agenda.

VI. The Meeting takes then unanimously the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolved that paragraph 2. of Article 4 "The Shareholders' Meeting" will be changed to the effect that the general shareholders' meeting will no longer be held on 25 May of each year but on every fourth Wednesday in April of each year at 11.00 a.m.

Second Resolution

In order to reflect such change of the date of the annual general meeting of shareholders, the Meeting resolved to amend the second paragraph of Article 4 of the Company's Articles of Incorporation, in relation to the general shareholders' meeting, as follows:

" 2. The General Shareholders' Meeting is held at the Company's registered office, or at any other place determined in advance, on every fourth Wednesday in April of each year at 11.00 a.m. In years when such fourth Wednesday in April falls on a bank holiday, the General Shareholders' Meeting will be held on the next bank business day. Shareholders may appoint proxies to represent them at a Shareholders' Meeting."

Nothing else being declared concerning the agenda item "Miscellaneous", the Chairman closes the Meeting at 11.30 a.m.

Declaration

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of any divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Comment

The undersigned notary drew the attention of the extraordinary general meeting to the dispositions of Article 67-1 (2) of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, as well as the possible later derived consequences.

Nevertheless the appearing persons declared to receive the present original deed in its current wording.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known by the notary by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

In Luxemburg, am Gesellschaftssitz, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "DWS INVEST" (die "Gesellschaft") mit Sitz in L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 86.435, statt.

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 15. März 2002 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial"), Nummer 560 am 10. April 2002 veröffentlicht. Die Satzung wurde zuletzt am 27. Oktober 2008 per notarieller Urkunde, veröffentlicht im Mémorial Nummer 2808 am 21. November 2008, abgeändert.

Die Versammlung wird um 11.00 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Heike KUBICA, wohnhaft in Trier (Deutschland), eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Marion FRITZ, wohnhaft in Völklingen (Deutschland).

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Anja LAKOUDI, wohnhaft in Ayl (Deutschland).

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Generalversammlung stellt der Versammlungsvorstand fest, dass:

I. Die Inhaber von Namensanteilen am 12. März 2010 per Einschreibebrief eingeladen wurden. Die Einladung zur außerordentlichen Generalversammlung gemäß den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts am 25. Februar 2010 und am 12. März 2010 im Mémorial, und in der Tageszeitung "Luxemburger Wort" veröffentlicht wurde.

II. Die Tagesordnung der Versammlung hat folgenden Wortlaut:

1. Beschlüsse über die Änderung der Satzung der Gesellschaft, insbesondere von

Art. 4. "Die Gesellschafterversammlung". Änderung von Ziffer 2. des Artikels dahingehend, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 25. Mai sondern am vierten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres stattfindet.

2. Verschiedenes.

III. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

IV. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den dreihundertsechszwanzig Millionen fünfhundertachtunddreißigtausend-vierhundertdreißig Komma zweiundneunzig (326'538'430,92) sich im Umlauf befindenden Aktien, eine Million sechshundertsiebzehntausenddreihundertneunundneunzig Komma sieben zwei eins sieben (1'617'399,7217) Aktien auf dieser Generalversammlung vertreten sind.

V. Da eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 16. Februar 2010 einberufen worden war und die jedoch das notwendige Anwesenheitsquorum nicht erreicht hatte, kann die heutige Generalversammlung über die Tagesordnung befinden gleich wie viele Aktien auf der Generalversammlung vertreten sind.

VI. Nach diesen Erklärungen fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, dass Nr. 2 des Artikels 4 "Die Gesellschaft" der Satzung der Investmentgesellschaft dahingehend abgeändert wird, dass die ordentliche Generalversammlung zukünftig nicht mehr am 25. Mai sondern am vierten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr stattfindet.

Zweiter Beschluss

Um dieser Abänderung des Datums der jährlichen Generalversammlung der Gesellschafter Rechnung zu tragen, beschließt die Generalversammlung den zweiten Absatz des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft, in Bezug auf diese jährliche Generalversammlung, wie folgt abzuändern.

" 2. Die ordentliche Gesellschafterversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Voraus festgelegten Ort am vierten Mittwoch des Monats April eines jeden Jahres um 11.00 Uhr statt. Falls dieser vierter Mittwoch des Monats April eines Jahres ein Bankfeiertag ist, findet die Gesellschafterversammlung am darauffolgenden Bankarbeitstag statt. Die Anteilhaber können sich auf der Gesellschafterversammlung vertreten lassen."

Nachdem zum Tagesordnungspunkt 2. "Verschiedenes" keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung hiermit erschöpft ist und erklärt die Versammlung um 11.50 Uhr für geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Wunsch der erschienenen Personen diese Urkunde auf Englisch verfasst ist gefolgt von einer deutschen Übersetzung; im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgebend sein.

Bemerkung

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre aufmerksam gemacht auf Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Abänderungsgesetze.

Die Komparanten bestehen darauf, trotz der späteren eventuellen Folgen, das gegenwärtige Versammlungsprotokoll so in seiner vorstehenden Form zu unterzeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. KUBICA, M. FRITZ, A. LAKOUDI, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 6. April 2010. Relation: EAC/2010/3956. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 8. April 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010038308/134.

(100049440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2010.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2010038310/12.

(100049442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

Commodity Alpha OP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010038312/9.

(100044780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2010.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of March.

Before us Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eggborough Trustee Limited, a company governed by the laws of England, with registered office at 77 Grosvenor Street, London, W1K3JR United Kingdom, and registered under number 06940458 with the Companies House (the "Shareholder"),

Hereby represented by Audrey Scarpa, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 March 2010, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of nineteen thousand nine hundred ninety euros (EUR 19,990.-) with registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 22 March 2010, not yet published and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.042 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred ninety euros (EUR 19,990.-) to twenty thousand euros (EUR 20,000.-).

2 To issue one hundred (100) new shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Eggborough Trustee Limited, the sole shareholder of the Company, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 and article 12 of the articles of incorporation of the Company.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of ten euros (EUR 10.-) so as to raise it from its present amount of nineteen thousand nine hundred ninety euros (EUR 19,990.-) to twenty thousand euros (EUR 20,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved for the Company to issue one hundred (100) new shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for the one hundred (100) new shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the shares in Eggborough Power Limited, a company organised and existing under the laws of England, with address at Eggborough Power Station, Eggborough, Goole, North Humberside DN14 0BS, United Kingdom, and registered under number 03782700 with the Companies House (the "Contribution") completed by the execution and delivery of a stock transfer form.

The value of the Contribution corresponds in value at least to the one hundred (100) new shares to be issued by the Company.

Evidence that the shares constituting the Contribution have (subject to stamping and registration formalities) been validly transferred to the Shareholder on 31 March 2010 has been provided to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that, there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept the above subscription and payment and further resolved for the Company to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company. Said article will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) divided into two hundred thousand (200,000) shares with a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up."

The Shareholder resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

" Art. 12. Meetings of the Board of Directors. In case a Board of Directors is formed, the following rules shall apply:

The Board of Directors may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors (the "Secretary").

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Directors shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Director as his proxy. Any Director may represent one or several members of the Board of Directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Directors holding office, provided that in the event that the Directors have been qualified as Class A Directors or Class B Directors, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Director and one (1) Class B Director are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing provision, no action shall be taken by the Directors in the following matters, unless the shareholder(s) representing more than half (1/2) of the capital and ninety-five per cent (95%) of the votes cast have approved it in writing within ten (10) Business Days of the matter being referred to the shareholder(s) for approval:

- (a) the Company acquiring any assets other than the shares it holds in Eggborough Power Limited;
- (b) the Company disposing of any of its shares in Eggborough Power Limited unless such disposal constitutes a Drag-along Transaction, in which case the consent of shareholder(s) representing at least two thirds (2/3) of the capital will be required;
- (c) procuring that Eggborough Power Limited issuing any shares or securities to any company other than the Company;
- (d) any application (or procuring of any application, as the case may be) for the listing of any shares or securities of the Company or Eggborough Power Limited on any stock exchange or for permission for dealings on any securities market;
- (e) the winding up (or procuring the winding up) of the Company or Eggborough Power Limited;
- (f) the merger, consolidation or any similar transaction (or procuring the merger, consolidation or similar transaction) of the Company or Eggborough Power Limited with any other company outside the Group unless such transaction constitutes a Drag-along Transaction, in which case the consent of shareholder(s) representing at least two thirds (2/3) of the capital will be required;
- (g) unless as otherwise agreed from time to time between the shareholder(s) and the Company in writing, the incurring of debt finance by the Company, other than within the Group, for an amount that would, when aggregated with any financing taken out by Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. and Eggborough Power Limited, exceed one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000.-) plus the debt finance available under the Finance and Commodity Documents (including any facility or facilities which are renewals, refinancings, extensions or full or part substitutions thereof);
- (h) unless as otherwise agreed from time to time between the shareholder(s) and the Company in writing, the creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security over the assets of the Company, other than within the Group, for an amount that would, when aggregated with any financing taken out by Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. and Eggborough Power Limited, exceed one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000.-) plus the debt finance available under the Finance and Commodity Documents (including any facility or facilities which are renewals, refinancings, extensions or full or part substitutions thereof);
- (i) the Company entering into any joint venture or profit pooling management with any third party relating to, in each case, for all or substantially all of its assets;
- (j) approving (or procuring the approval of) any Related Party Transaction; and in the event that prior approval of the Company is required in its capacity as shareholder of Eggborough Power Limited;
- (k) Eggborough Power Limited entering into any material new business activity not directly related to the ownership, operation, maintenance and financing of the Eggborough power station and the sale of electricity therefrom;
- (l) the disposal by Eggborough Power Limited of all, or substantially all, of its assets unless such disposal constitutes a Drag-along Transaction, in which case the consent of shareholder(s) representing at least two thirds (2/3) of the capital will be required;
- (m) unless as otherwise agreed from time to time between the shareholder(s) and the Company in writing, the incurring of debt finance by Eggborough Power Limited, other than within the Group, for an amount that would, when aggregated with any financing taken out by Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. and Eggborough Power Limited, exceed one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000.-) plus the debt finance available under the Finance and Commodity Documents (including any facility or facilities which are renewals, refinancings, extensions or full or part substitutions thereof);
- (n) unless as otherwise agreed from time to time between the shareholder(s) and the Company in writing, the creation of any mortgage, charge, encumbrance or other security over the assets of Eggborough Power Limited other than within the Group, for an amount that would, when aggregated with any financing taken out by Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. and Eggborough Power Limited, exceed one hundred million pounds sterling (GBP 100,000,000.-) plus the debt finance available under the Finance and Commodity Documents (including any facility or facilities which are renewals, refinancings, extensions or full or part substitutions thereof);
- (o) Eggborough Power Limited entering into any joint venture or profit pooling management with any third party relating to, in each case, for all or substantially all of its assets.

For the purpose of this article:

"Drag-along Transaction" means the transfer of all or substantially all of the shares in any of the Company's subsidiaries or all or substantially all the assets of the Company and/or any of the Company's subsidiaries to a third party in an arms-length transaction pursuant to share sale, an asset sale, merger, amalgamation, consolidation or any similar transaction as proposed in writing by shareholders holding not less than two thirds (2/3) or more of the total share capital of the Company;

"Finance and Commodity Documents" means the finance documents and commodity documents dated on or about 31 March 2010 between, amongst others, Eggborough Power Limited and Merrill Lynch Commodities (Europe) Limited, including (without limitation) a common terms agreement, a working capital and collateral facility agreement, a coal

procurement and supply agreement, an energy management services agreement, a master netting agreement, an inter-creditor agreement and a security document;

"Group" means the Company and any Companies' subsidiaries from time to time; and

"Related Party Transaction" means the entering into of any contract or arrangement by the Company (and/or any Company's subsidiary) with a shareholder of Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.051 (and/or its associated companies) other than as contemplated or agreed in writing with the Company's shareholder(s) from time to time and with an aggregate value of not less than two point five million pounds sterling (GBP 2,500,000) in any financial year.

One or more Directors may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company towards the notary as a result of the aforesaid capital increase are estimated at thousand euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mars.

Par-devant Nous Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Eggborough Trustee Limited, une société régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 77 Grosvenor Street, Londres, W1K3JR Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 06940458 (l' "Associé"), représentée aux fins des présentes par Audrey Scarpa, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 31 mars 2010, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 19.990,-), dont le siège social est au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 mars 2010, non encore publié, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.042 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 19.990,-) à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

2 Émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Eggborough Trustee Limited, l'associé unique de la Société, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 et de l'article 12 des statuts de la Société.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix euros (EUR 10,-) pour le porter de son montant actuel de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 19.990,-) à vingt mille euros (EUR 20.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en la totalité des actions de Eggborough Power Limited, une société régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège sociale c/o Eggborough Power Station, Eggborough, Goole, North Humberside DN14 0BS, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 03782700 (l'«Apport») réalisé par la signature et remise d'un formulaire de transfert d'actions.

La valeur de l'Apport correspond au moins à la valeur des cent (100) parts sociales nouvelles à émettre par la Société.

La preuve que les actions qui constituent l'Apport ont été valablement transférées (sous réserve d'enregistrement et de formalités d'inscription) à l'Associé le 31 mars 2010 a été fournie au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en deux cent mille (200.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, toutes étant entièrement libérées.»

L'Associé a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les Gérants n'auront pas pouvoir pour agir dans les matières suivantes, à moins que l'/les associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital et quatre-vingt-quinze pour cent (95%) des votes émis l'aient acceptée par écrit dans un délai de dix (10) Jours Ouvrables après que le point a été déféré à l'/aux associé(s) pour approbation:

- (a) l'acquisition par la Société de tout actif autre que les parts sociales qu'elle détient dans Eggborough Power Limited,
- (b) la disposition par la Société de parts sociales d'Eggborough Power Limited à moins que cette disposition ne constitue une Opération de Sortie Conjointe Obligatoire, auquel cas le consentement de l'/des associé(s) représentant au moins deux tiers (2/3) du capital sera requis,
- (c) l'engagement qu'Eggborough Power Limited émettra des parts sociales ou titres à une société autre que la Société,
- (d) toute démarche (ou engagement à toute démarche, selon le cas) visant à la cotation de toute part sociale ou tout titre de la Société ou d'Eggborough Power Limited sur quelque marché financier que ce soit visant à l'admission à la négociation sur tout marché de valeurs mobilières,
- (e) la liquidation (ou l'engagement de liquider) de la Société ou d'Eggborough Power Limited,
- (f) la fusion, consolidation ou autre opération similaire (l'engagement de fusionner, consolider ou de procéder à une autre opération similaire) de la Société ou d'Eggborough Power Limited avec tout autre société hors du Groupe à moins que cette opération ne constitue une Opération de Sortie Conjointe Obligatoire, auquel cas le consentement de l'/des associé(s) représentant au moins deux tiers (2/3) du capital sera requis,
- (g) à moins d'une convention contraire conclue de temps à autres entre le/les associé(s) et la Société par écrit, la contraction par la Société de dettes financières, autrement qu'au sein du Groupe, pour un montant qui, cumulé avec tout financement contracté par Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. et Eggborough Power Limited, dépasserait cent millions de livres sterling (GBP 100,000,000) en plus de la dette financière disponible sous la Documentation de Financement et de Produits de Base (y compris toute facilité ou facilités de crédit qui sont des renouvellements, refinancement, extensions ou une substitution totale ou partielle de celle-ci),
- (h) à moins d'une convention contraire conclue de temps à autres entre le/les associé(s) et la Société par écrit, la création de toute hypothèque, droit, servitude ou autre sûreté sur les actifs de la Société autre qu'au sein du Groupe, pour un montant qui, cumulé avec tout financement contracté par Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. et Eggborough Power Limited, dépasserait cent millions de livres sterling (GBP 100,000,000) en plus de la dette financière disponible sous la Documentation de Financement et de Produits de Base (y compris toute facilité ou facilités de crédit qui sont des renouvellements, refinancement, extensions ou une substitution totale ou partielle de celle-ci),
- (i) la participation de la Société dans toute entreprise conjointe ou mise en commun de profits avec tout tiers relative, dans chaque cas, à tous ou presque tous ses actifs,
- (j) l'approbation (ou l'engagement d'approuver) toute Opération entre Parties Liées, et si l'approbation préalable de la Société est requise en sa capacité d'associé d'Eggborough Power Limited,
- (k) la décision d'Eggborough Power Limited d'entreprendre toute activité commerciale nouvelle qui n'est pas directement liées à la détention, l'opération, la maintenance et le financement de la centrale d'Eggborough et la vente de son électricité,
- (l) la disposition par Eggborough Power Limited d'aucun de ses actifs à moins que cette disposition ne constitue une Opération de Sortie Conjointe Obligatoire, auquel cas le consentement de l'/des associé(s) représentant au moins deux tiers (2/3) du capital sera requis,
- (m) à moins d'une convention contraire conclue de temps à autres entre le/les associé(s) et la Société par écrit, la contraction par Eggborough Power Limited de dettes financières, autrement que au sein du Groupe, pour un montant qui, cumulé avec tout financement contracté par Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. et Eggborough Power Limited, dépasserait cent millions de livres sterling (GBP 100,000,000) en plus de la dette financière disponible sous la Documentation de Financement et de Produits de Base (y compris toute facilité ou facilité de crédit qui sont des renouvellements, refinancement, extensions ou une substitution totale ou partielle de celle-ci),
- (n) à moins d'une convention contraire conclue de temps à autres entre le/les associé(s) et la Société par écrit, la création de toute hypothèque, droit, servitude ou autre sûreté sur les actifs d'Eggborough Power Limited autre que au sein du Groupe, pour un montant qui, cumulé avec tout financement contracté par Eggborough HoldCo 1 S.à.r.l. et Eggborough Power Limited, dépasserait cent millions de livres sterling (GBP 100,000,000) en plus de la dette financière disponible sous la Documentation de Financement et de Produits de Base (y compris toute facilité ou facilité de crédit qui sont des renouvellements, refinancement, extensions ou une substitution totale ou partielle de celle-ci),
- (o) la participation d'Eggborough Power Limited dans toute entreprise conjointe ou administration par mise en commun de profits avec tout tiers relative à, dans chaque cas, tous ou presque tous ses actifs.

Pour les besoins de cet article:

«Documentation de Financement et de Produits de Base» signifie la documentation de financement et la documentation de produits de base en date du ou autour du 31 mars 2010 entre Eggborough Power Limited et Merrill Lynch Commodities (Europe) Limited, entre autres, y compris (sans limitation) un common terms agreement, un working capital and collateral facility agreement, un coal procurement and supply agreement, un energy management services agreement, un master netting agreement, un intercreditor agreement and un security document;

«Groupe» signifie la Société et les filiales de la Société de temps à autres;

«Opération de Sortie Conjointe» signifie la cession de toutes ou presque toutes les actions de filiales de la Société ou tous ou presque tous les actifs de la Société et/ou d'une des filiales de la Société à un tiers dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales de marché suivant une vente de parts sociales, une vente d'actifs, une fusion, une consolidation ou tout autre opération similaire telle que proposée par écrit par des associés détenant au moins les deux tiers (2/3) ou plus du capital social total de la Société; et

«Transaction entre Parties Liées» signifie l'entrée dans tout contrat ou arrangement par la Société (et/ou une filiale de la Société) avec un associé de Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.051 (et/ou ses sociétés affiliées) autrement que conformément à un accord écrit conclu avec les associés de la Société de temps à autres et avec une valeur totale d'au moins deux virgule cinq millions de livres sterling (GBP 2.500.000) par année sociale.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SCARPA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3974. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010038415/342.

(100049179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

Luxfina S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.206.

PROJET DE SCISSION

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de LUXFINA S.A., du 8 avril 2010 que la société a décidé sur base de l'article 308bis-2 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales de transférer, sans dissolution, une partie de son actif à une société nouvelle à constituer et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales ("la Loi").

I. Description de la société à scinder partiellement

LUXFINA S.A. (aussi désignée par "Société Scindée"), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.206, constituée suivant acte de scission reçu par Maître Frank Baden, en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 575 du 12 avril 2002. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 décembre 2009 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 du 12 mars 2010.

La société a un capital de cent vingt-six mille trois cent cinquante euros (126.350,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions, sans désignation de valeur nominale.

Suivant l'article 4 de ses statuts, la société a pour objet "la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Les actionnaires souhaitent scinder partiellement la société existante en apportant une partie de son actif à une société nouvelle (désignée ci-après collectivement par "Société Bénéficiaire" ou individuellement par sa dénomination).

II. Description de la société bénéficiaire

La scission partielle de la société LUXFINA S.A. entraînera la constitution d'une société bénéficiaire dénommée CITESILE S.A. à constituer sous forme de société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Selon les projets de statuts de la Société Bénéficiaire joints en annexe, le capital de la Société Bénéficiaire s'élèvera à quarante deux mille cent euros (42.100,- EUR) à prélever sur le capital de la Société Scindée et sera divisé en vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur, entièrement libérées.

La décision de scinder partiellement la société LUXFINA S.A. et de répartir le patrimoine de cette société entre LUXFINA S.A. et CITESILE S.A. de la manière décrite ci-après a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de la Société Scindée en sa réunion du 8 avril 2010.

III. Modalités de la scission partielle

Les actionnaires de LUXFINA S.A. seront convoqués à une assemblée générale extraordinaire dans un délai d'un mois de la publication au Mémorial C du présent projet pour décider sur les points suivants concernant le transferts d'une partie des actifs de la Société Scindée à la Société Bénéficiaire et de soumettre cette opération aux articles 285 à 308 de la Loi. L'opération est considérée comme une scission partielle avec transferts d'actifs au regard de l'article 308 bis (2) des la LSC.

1. Scission partielle sans dissolution de la société scindée. Il est proposé que la Société Scindée transfère à la Date d'Effet, telle que définie au point (3) du Projet de Scission, une partie de son patrimoine, activement et passivement à la Société Bénéficiaire nouvellement constituée, moyennant l'attribution aux actionnaires de la Société Scindée d'actions de la Société Bénéficiaire de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de la Société Scindée.

La Scission n'entraîne pas la dissolution de la Société Scindée. Celle-ci conservera la même dénomination sociale après la Date d'Effet.

La scission partielle est fondée sur le bilan de la société LUXFINA S.A. au 31 décembre 2009 approuvé par l'Assemblée Générale du 11 février 2010.

2. Rapports spéciaux. En vertu de l'article 307 paragraphe (5) de la Loi, le projet de scission ne doit faire l'objet ni d'un examen ni d'un rapport écrit établi par un réviseur d'entreprise et destiné aux actionnaires dans la mesure où les actions de CITESILE S.A. seront attribuées aux associés de la société scindée proportionnellement à leur droits dans le capital de cette société. En outre, en vertu de l'article 296 de la Loi, tous les associés de la société participant à la scission ont expressément renoncé à l'établissement du rapport écrit des organes de gestion visé par l'article 293 de la Loi.

Un rapport de réviseur d'entreprises indépendant sera préparé conformément à l'article 26-1 de la Loi pour évaluer les éléments du patrimoine transféré à la société bénéficiaire.

3. Date d'effet de la scission. D'un point de vue comptable, la scission prendra rétroactivement effet en date du 1^{er} janvier 2010 (la "Date d'Effet"). La Société Bénéficiaire deviendra propriétaire des éléments d'actifs et de passifs transféré à la Date d'Effet. Toutes les activités de la Société Scindée relatives aux éléments d'actif et de passif transféré seront considérées, d'un point de vue comptable, comme étant accomplies pour le compte de la Société Bénéficiaire à partir de la Date d'Effet. Tous les actifs ou passifs, frais et revenus émergeant à partir de la Date d'Effet seront attribués aux sociétés participant à la scission dans les mêmes proportions que le patrimoine transféré.

A partir de la Date d'Effet, les associés respectifs participeront aux résultats des sociétés participant à la scission.

4. Transmissions d'actifs. Les apports envisagés à la Société Bénéficiaire issue de la scission seront effectués sur base de la situation comptable de la Société Scindée au 31 décembre 2009. Les éléments actifs et passifs de la Société Scindée, exprimés en EUR, seront répartis comme suit:

ACTIF	Société Scindée (avant scission)	Société Scindée (après scission)	Société Bénéficiaire
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations financières	786.406,76	524.271,17	262.135,59
ACTIF CIRCULANT			

Avoirs en banques	1.206,79	804,57	402,22
Total:	787.613,55	525.075,74	262.537,81
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	126.350,00	84.250,00	42.100,00
Réserve légale	12.635,00	8.423,76	4.211,24
Autres réserves	621.921,76	417.910,86	204.010,90
Résultats reportés	2.037,00	2.037,00	0,00
Résultat de l'exercice	(11.980,89)	(11.980,89)	0,00
DETTES			
Autres dettes	36.650,68	24.435,01	12.215,67
Total:	787.613,55	525.075,74	262.537,81

4. Il n'existe, dans le chef de la société dont scission partielle, ni associés ayant droits spéciaux, ni porteurs de titres autres que des actions.

5. Aucun avantage particulier n'est attribué aux associés des sociétés participant à la scission.

6. Lors l'assemblée générale extraordinaire de la Société Scindée approuvant le transfert effectif de la partie du patrimoine de la Société Scindée reprise ci-dessus, il sera procédé à une réduction du capital social de la Société Scindée, actuellement fixé à EUR 126.350,- (cent-vingt six mille trois cent cinquante), pour le ramener à EUR 84.250,- (quatre-vingt quatre mille deux cent cinquante), par,

- la diminution du pair comptable des 20.000 actions existantes de la Société Scindée;
- l'attribution aux associés des 20.000 (vingt mille) actions de la Société Bénéficiaire proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société Scindée.

7. Les actions nouvellement émises et attribuées aux actionnaires de la Société Scindée seront des actions nominatives et leur confieront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résultent des projets de statuts joints en annexe.

8. Les actions de la Société Bénéficiaire seront remises au moment de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Scindée qui sera appelée à approuver le projet de scission et l'acte constitutif de la Société Nouvelle repris ci-dessous en annexe.

9. Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs et commissaires aux comptes de la Société Scindée à l'occasion de la présente scission partielle.

10. La scission partielle sera également soumise aux modalités suivantes:

A. la Société Bénéficiaire reprendra les actifs et passifs de la société dont scission partielle dans l'état où ils se trouvent à la Date d'Effet de la scission partielle sans droit de recours contre la Société Scindée pour quelque raison que ce soit;

B. la Société Bénéficiaire est redevable à partir de la Date d'Effet de la scission partielle de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui lui sont cédés par l'effet de la présente scission partielle;

C. la Société Bénéficiaire assurera à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui lui sont attribués et elle continuera d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la Société Scindée.

11. Le projet de scission partielle sera à la disposition des actionnaires de la Société Scindée au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale, ensemble avec les comptes annuels, le rapport de gestion des trois derniers exercices et un état comptable récent.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la société dont scission partielle dans sa réunion du 8 avril 2010.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Signatures.

Annexe: Projet de statuts de CITESILE S.A.

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CITESILE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à quarante deux mille cent euros (EUR 42.100,-) représenté par 20.000 (vingt mille) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième vendredi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Signatures.

Référence de publication: 2010038339/197.

(100049834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

C Fly Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

New Climate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.460.

—
PROJET DE FUSION

ENTRE

C FLY LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Siège social: 19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 81.612

ET

NEW CLIMATE S.A.

Société Anonyme

Siège Social: 19-21, boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg: B 94.460

26 mars 2010

Rédigé conformément au droit luxembourgeois

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE

- C FLY LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social d'Euro 31.000,- entièrement libéré, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.612, (dorénavant "C FLY" ou la "Société absorbante").

ET

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE

- NEW CLIMATE S.A., société anonyme, ayant son siège au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social d'Euro 788.500,- entièrement libéré inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.460 (dorénavant "NC" ou la "Société absorbée", et conjointement avec la société absorbante les "Sociétés participant à la Fusion").

ATTENDU QUE:

(A) Les Sociétés participant à la Fusion ont rédigé et approuvé le présent Projet de Fusion (le "Projet") qui prévoit une fusion inverse moyennant l'absorption de NC par C FLY avec dissolution sans liquidation de NC, d'après les dispositions de la Section XIV de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009, et conformément au contenu des rapports écrits établis par les organes d'administration des Sociétés participant à la Fusion.

(B) Les raisons stratégiques, économiques et juridiques du Projet et les critères de détermination du rapport d'échange entre les actions de C FLY et de NC (le "Rapport d'Echange") sont mentionnés dans les rapports écrits rédigés par les organes d'administration des Sociétés participant à la Fusion conformément à l'article 265 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, et approuvés conjointement au présent Projet moyennant les délibérations prises par le conseil d'administration de la Société absorbante en date du 26 mars 2010 et par le conseil d'administration de la Société absorbée en date du 26 mars 2010.

(C) NC détient 3.100 actions de C FLY, représentant 100% du capital social de cette dernière.

ARRÊTENT LE PROJET SUIVANT:

1. Sociétés participant à la fusion.

1.1 Société absorbante:

C FLY est une société anonyme, constituée sous la dénomination "CERFIN LUSSEMBURGO S.A." suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 988 du 10 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par actes du notaire Jacques Delvaux, précité, en date du 29 mai 2007, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1623 du 2 août 2007.

C FLY a son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Le capital de C FLY à la date d'approbation du présent Projet, s'élève à EUR 31.000,- entièrement libéré et représenté par 3.100 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

1.2 Société absorbée:

NC est une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée sous la dénomination "ANGELO COSTA HOLDING S.A." suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 juillet 2003 publié au Mémorial C numéro 814 du 5 août 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 janvier 2007, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 729 du 27 avril 2007.

NC a son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Le capital de NC, à la date d'approbation du présent Projet, s'élève à EUR 788.500,- entièrement libéré et représenté par 7.885 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

2. Type de fusion. La fusion se réalisera moyennant l'absorption de NC par C FLY avec dissolution sans liquidation de NC (la "Fusion"), en conformité aux et pour les besoins des dispositions suivantes:

- Section XIV de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009;
- Tout ce qui est prévu dans le présent Projet de Fusion ainsi que dans les rapports écrits établis par les organes d'administration des Sociétés participant à la Fusion en conformité avec le droit luxembourgeois (dorénavant indiqués conjointement en tant que "Termes et Conditions de la Fusion").

A partir de la date d'effet de la Fusion, l'ensemble du patrimoine actif et passif de NC sera transféré à C FLY. A cette date, NC cessera d'exister par suite d'une dissolution sans liquidation et C FLY émettra de nouvelles actions en faveur des propriétaires des anciennes actions de NC, en conformité avec les Termes et Conditions de la Fusion.

3. Date d'effet de la fusion (effets juridiques). La Fusion aura effet entre les Sociétés participant à la Fusion au 1^{er} janvier 2010, et à l'égard des tiers après la publication faite conformément à l'article 9 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009.

La radiation de la Société absorbée du Registre de Commerce et des Sociétés s'effectuera dès réception de la notification de la prise d'effet de la Fusion par le registre dont relève la Société absorbante, en conformité avec l'article 275 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009.

4. Effets comptables et fiscaux de la fusion. Les opérations effectuées par NC seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de C FLY et imputées au bilan de cette dernière à partir de la Date d'effet de la Fusion visée au point précédent, soit le 1^{er} janvier 2010.

Les effets fiscaux de la Fusion auront lieu pour C FLY à partir de la Date d'effet de la Fusion visée au point précédent, soit le 1^{er} janvier 2010.

5. Situation patrimoniale de référence. Conformément à l'article 261, alinéa 1, de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, les situations patrimoniales de référence pour définir les conditions de la Fusion sont respectivement:

- la situation patrimoniale au 31 décembre 2009 de C FLY;
- la situation patrimoniale au 31 décembre 2009 de NC.

Les deux situations patrimoniales susvisées sont annexées au présent Projet en tant qu'Annexe A.

6. Rapport d'échange. Pour la détermination du Rapport d'Echange, les organes d'administration des Sociétés participant à la Fusion, conformément aux engagements contractuels intervenus entre elles, ont considéré que la valeur de NC

correspond à la valeur de la participation qu'elle détient au capital de C FLY. Attendu que NC détient une participation de 100% au capital de C FLY, la valeur de NC se lève donc à 100% de la valeur de C FLY.

En conséquence, le Rapport d'Echange est ainsi établi en termes de 3.100 nouvelles actions de C FLY pour 7.885 actions de NC, soit 0,3931 (zéro virgule trois mille neuf cent trente et un dix millièmes, arrondi à la quatrième décimale) actions de la société absorbante (C Fly) pour une action de la société absorbée (NC).

Il n'est pas prévu de soulte en espèces.

Le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de NC à C FLY suivant la Fusion aura lieu moyennant les délibérations suivantes, à passer par les organes compétents de C FLY:

- une augmentation de capital de EUR 31.000 (trente et un mille euros) moyennant l'émission de 3.100 nouvelles actions de même valeur nominale que les anciennes, en échange de la totalité des parts sociales de NC en existence à la Date d'Effet de la Fusion (7.885); suite à cette augmentation de capital, le capital social de C FLY s'élèvera ainsi à EUR 62.000 (soixante-deux mille euros);

- l'attribution aux détenteurs des parts sociales de NC en existence à la Date d'effet de la Fusion, de 3.100 actions de C FLY pour 7.885 actions de NC;

- une réduction subséquente de capital de C FLY actant l'annulation du capital social de C FLY existant avant la fusion et correspondant à la participation de 100% dans C FLY détenue par NC.

A cet effet, le montant final du capital social de C FLY sera égal au montant initial, réparti parmi les actionnaires d'après les proportions suivantes:

Nom, Prénom et Domicile des Actionnaires	Nombre d'actions
ANGELO COSTA HOLDING ETVE, S.L., Calle serrano, 106 1°, Madrid Spain	3.098
Francesco COSTA, 1, Salita de Crescenzi, I-00186 Rome	<u>2</u>
TOTAL	3.100

- suite à l'augmentation de capital et à la réduction du même montant, telles qu'évoquées ci-dessus, le capital social de C FLY ne subira pas de variation par effet de la Fusion, ce qui n'entraînera pas de modifications aux statuts actuellement en vigueur. Une copie des statuts de la Société absorbante est annexée au présent Projet en tant qu'Annexe B.

- le bilan de l'entité fusionnée présentera un capital de EUR 31.000 (trente et un mille euros), des pertes reportées pour un montant cumulé de EUR 48.188,65 (quarante-huit mille cent quatre-vingt-huit euros et soixante-cinq centimes) et une prime de fusion, affectée dans un poste de capitaux propres de EUR 497.654,41 (quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent cinquante-quatre euros et quarante et un centimes).

7. Modalités d'attribution des actions de la société absorbante aux associés de la société absorbée. Suite à la conclusion de l'opération de Fusion, les détenteurs des actions de NC recevront automatiquement les actions de nouvelle émission de C FLY en conformité avec le Rapport d'Echange et d'après les participations détenues par chacun d'eux telles que résultant du registre des associés de NC à la Date d'effet de la Fusion.

Les nouvelles actions de C FLY seront nominatives et elles seront enregistrées au nom de leurs propriétaires au registre des actionnaires de C FLY à la Date d'effet de la Fusion.

Les associés de NC ne devront supporter aucune charge en relation avec les opérations d'échange d'actions.

8. Date à partir de laquelle les actions de la société absorbante donnent le droit de participer aux bénéfices. Les actions de C FLY qui seront attribuées en échange des actions de NC par effet de la Fusion donneront lieu à des droits de jouissance ordinaires: à savoir, elles attribueront à leurs propriétaires des droits identiques à ceux conférés par la loi et par les statuts de C FLY aux propriétaires des actions de C FLY en circulation à la Date d'effet de la Fusion.

9. Rapport d'expert. Conformément à l'article 266, alinéa 5, de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009, tous les associés des Sociétés participant à la Fusion décident à l'unanimité de renoncer au rapport écrit établi par un expert.

10. Mesures à l'égard des associés ayant des droits spéciaux et des porteurs de titres autres que des actions ou parts sociales. Il n'existe pas d'actionnaires ni d'associés ayant des droits spéciaux, ni encore de porteurs de titres autres que des actions ou parts sociales, et donc aucune mesure particulière ne s'impose.

11. Avantages particuliers. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Sociétés participant à la Fusion ni aux experts au sens de l'article 266 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009.

12. Approbation des associés des sociétés participant à la fusion. La Fusion est soumise à l'approbation de l'assemblée extraordinaire des associés de NC et de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de C FLY, telles que prévues dans ce Projet.

13. Approbation des organes d'administration des sociétés participant à la fusion. Les conseils d'administration des Sociétés participant à la Fusion ont approuvé ce Projet de Fusion lors de leur séance du 26 mars 2010.

14. Documents à disposition auprès des sièges sociaux. Les documents suivants seront à disposition auprès des sièges sociaux des Sociétés participant à la Fusion:

- le Projet de Fusion et ses Annexes;
- les états financiers des trois derniers exercices des Sociétés participant à la Fusion, assortis des rapports des organes d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle;
- les situations patrimoniales au 31.12.2009 des Sociétés participant à la Fusion;
- le rapport écrit des administrateurs de C FLY tel que prévu à l'article 265 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009;
- le rapport écrit des administrateurs de NC tel que prévu à l'article 265 de la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée par la Loi du 10 juin 2009.

Ce projet est souscrit par les organes d'administration de la Société absorbée et de la Société absorbante.

C FLY LUXEMBOURG S.A. / NEW CLIMATE S.A.

Signature / Signature

Bilan au 31/12/2009

NEW CLIMATE S.A.	Devise de capital: EUR	
ACTIF	31/12/2009	31/12/2008
C. ACTIF IMMOBILISE	3 230 000.00	5 050 000.00
III. Immobilisations financières	3 230 000.00	5 050 000.00
3. Participations	3 230 000.00	5 050 000.00
D. ACTIF CIRCULANT	2 471 949.03	89 433.46
II. Créances	2 395 062.00	67.94
4. Autres Créances	2 395 062.00	67.94
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2 395 062.00	67.94
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	76 887.03	89 365.52
TOTAL DE L'ACTIF	5 701 949.03	5 139 433.46
PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
A. CAPITAUX PROPRES	696 733.85	579 859.36
I. Capital souscrit	788 500.00	788 500.00
IV. Réserves	147 980.00	147 980.00
1. Réserve légale	100 309.20	100 309.20
4. Autres réserves	47 670.80	47 670.80
V. Résultats reportés	-356 620.64	-215 913.33
VI. Résultat de l'exercice	116 874.49	-140 707.31
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 000.00	0.00
3. Autres provisions	3 000.00	0.00
C. DETTES	5 002 215.18	4 559 574.10
2. Dettes envers des établissements de crédit	3 582 256.29	3 500 312.35
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3 582 256.29	3 500 312.35
4. Dettes sur achats et prestations de services	64 312.50	2 390.86
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	64 312.50	2 390.86
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	62.00	0.00
a) dettes fiscales	62.00	0.00
9. Autres dettes	1 355 584.39	1 056 870.89
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 337 084.39	1 038 370.89
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	18 500.00	18 500.00
TOTAL DU PASSIF	5 701 949.03	5 139 433.46

*Compte de profits et pertes
pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009*

CHARGES	31/12/2009	31/12/2008
2.b) AUTRES CHARGES EXTERNES	76 097.34	10 701.61
5. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	0.00	1 723.42
7. INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	276 374.93	124 699.79

b) autres intérêts et charges	276 374.93	124 699.79
12. AUTRES IMPÔTS NE FIGURANT PAS SOUS LES POSTES CI-DESSUS	70.25	3 600.00
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	<u>116 874.49</u>	<u>0.00</u>
TOTAL DES CHARGES	469 417.01	140 724.82
PRODUITS	31/12/2009	31/12/2008
4. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 538.00	0.00
5. PRODUITS DE PARTICIPATIONS	465 858.87	0.00
b) autres produits de participations	465 858.87	0.00
7. AUTRES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	20.14	17.51
b) autres intérêts et produit assimilés	20.14	17.51
PERTE DE L'EXERCICE	<u>0.00</u>	<u>140 707.31</u>
TOTAL DES PRODUITS	469 417.01	140 724.82

Annexe au Bilan
31 décembre 2009
(en EUR)

Note 1. Généralités. La société NEW CLIMATE S.A. a été constituée le 8 juillet 2003, pour une durée illimitée, sous la forme de société anonyme, par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 814 du 5 août 2003. Le siège social est établi à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 30 janvier 2007, par acte de Maître Paul Bettingen, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, n° 729 du 27 avril 2007.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

NEW CLIMATE S.A. est une société de participations financières de droit luxembourgeois.

La société a pour objet l'accomplissement de toutes opérations commerciales, financières, patrimoniales et industrielles généralement quelconques. Elle peut notamment vendre et acheter, importer et exporter tant pour son compte que pour le compte de tiers, et à titre d'intermédiaire, tous biens économiques. Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Note 2. Principes, Règles, et Méthodes comptables.

a) Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Les comptes annuels sont présentés suivant les prescriptions de la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Les principes généraux suivants ont été respectés:

- La société est présumée continuer ses activités;
- Les modes d'évaluation ne sont pas modifiés d'un exercice à l'autre;
- Principe de prudence: seuls les bénéfices réalisés ont été enregistrés; il a été tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles. Les dépréciations nécessaires ont été enregistrées;
- Il a été tenu compte de tous les produits et charges afférents à l'exercice;
- Les postes d'actif et de passif ont été évalués séparément.

b) Les frais d'établissement

Les frais d'établissement sont constitués par les frais de constitution. Ils subissent des corrections de valeur de façon linéaire sur une période de 5 ans.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières consistent en participations et en parts dans des entreprises liées.

Les participations et parts dans des entreprises liées sont enregistrées à leur prix d'acquisition. A la date de clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration estime la valeur de réalisation des participations et parts dans des entreprises liées et acte une correction de valeur lorsqu'une moins-value durable est constatée.

d) Conversion des éléments du bilan exprimés en devises étrangères

La société tient sa comptabilité en euro (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les transactions effectuées dans une autre devise que la devise de comptabilité sont converties en euro (EUR) aux cours de change en vigueur à la date de transaction.

La conversion à la date de clôture de bilan se fait suivant les principes suivants:

- Les participations exprimées dans une devise autre que l'euro (EUR) sont converties en euro (EUR) aux taux de change historiques en vigueur au moment de l'acquisition.

d) Conversion des éléments du bilan exprimés en devises étrangères - suite

- Les autres postes de l'actif et du passif monétaires, exprimés dans une autre devise que l'euro (EUR), sont convertis individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de la valeur aux cours de change historiques ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Sont comptabilisés en compte de profits et pertes les bénéfices et les pertes de change réalisés ainsi que les pertes de change non réalisées.

e) Créances

Les créances de l'actif circulant sont enregistrées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est actée sur décision du Conseil d'Administration si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

f) Disponible

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

g) Provisions pour risques et charges

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées, si nécessaire, pour couvrir les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

h) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Note 3. Immobilisations financières.

Immobilisations financières Exercice 2009 (montants en €)	Participations	Parts dans des entreprises liées	Total
Prix d'acquisition en début de l'exercice	5 050 000.00	0.00	5 050 000.00
Mouvements de l'exercice			
Acquisitions	0.00	200 000.00	200 000.00
Cessions / remboursements	2 020 000.00	0.00	2 020 000.00
Transferts	0.00	0.00	0.00
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	3 030 000.00	200 000.00	3 230 000.00
Corrections de valeur en début d'exercice	0.00	0.00	0.00
Dotations de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Reprises de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	0.00	0.00	0.00
Valeur comptable nette en fin d'exercice	3 030 000.00	200 000.00	3 230 000.00

Détail des participations supérieures à 20% au 31/12/2009:

Nom	Siège	Date de l'arrêté des comptes	Quote-part dans les capitaux propres (EUR)*	Quote-part dans le résultat (EUR)	Prix d'acquisition (EUR)	Fraction du capital détenu
C FLY Luxembourg S.A.	Luxembourg	31/12/2009	-17 188.65	-21 315.62	200 000.00	100%

* Le résultat de l'exercice est inclus dans les capitaux propres.

Note 4. Comptes consolidés. En vertu de l'article 313 de la loi du 10 août 1915, la société NEW CLIMATE S.A. est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion.

Note 5. Capitaux propres.

Capital souscrit:

Le capital social souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 788,500.00 et est représenté par 7,885 actions d'une valeur nominale de EUR 100.00 chacune.

Capital autorisé:

Le capital social autorisé est de EUR 1,500,000.00.

Réserve légale:

Conformément aux dispositions légales au Luxembourg, 5% du bénéfice net de l'exercice de la société doit être affecté à une réserve légale.

Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10% du capital social.

La réserve légale n'est pas disponible pour la distribution de dividendes.

Note 6. Dettes. La société a contracté un emprunt bancaire de EUR 3,500.000.00 venu à échéance le 1^{er} septembre 2009.

A ce jour une négociation est en cours avec la banque concernant la prorogation jusqu'au 30 avril 2011 dudit emprunt.

Note 7. Imposition. La société est pleinement imposable sur ses revenus commerciaux à un taux maximum de 28,59%. Elle est également soumise à un impôt sur la fortune de 0,5% calculé sur base de son actif net au début de l'exercice.

La dernière déclaration fiscale déposée est celle de 2008.

Note 8. Personnel. Au cours de l'exercice, la société n'employait aucun salarié.

Signatures.

Annexe Bilan
au 31/12/2009

C FLY LUXEMBOURG S.A.		Devise de capital: EUR	
ACTIF		31/12/2009	31/12/2008
B. / 1.	- FRAIS D'ÉTABLISSEMENT / FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	7 976.45	7 976.45
	2030-01, Frais diminution capital (29.05.07)	4 431.32	4 431.32
	2040-02, Frais changement de statuts (25/09/2006)	3 545.13	3 545.13
B. / 2.	- FRAIS D'ÉTABLISSEMENT / AMORTISSEMENTS FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	-7 484.08	-5 106.70
	2039-01, Amort. frais diminution capital (29.05.07)	-3 938.95	-2 461.85
	2049-02, Amort. frais Changement de statuts (25/09/2006)	-3 545.13	-2 644.85
C. / 5.	- ACTIF IMMOBILISÉ / IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 400 000.00	0.00
	2800-03, Renewable Energy Investments SPC Ltd 3,15%	2 400 000.00	0.00
D./ 1.	- ACTIF CIRCULANT / CRÉANCES	117103.89	115 024.02
	4103-01, Créance envers un actionnaire (C Fly Italia)	87 530.18	87 530.18
	4113-01, TVA à récupérer (2002)	3 738.03	3 738.03
	4113-02, TVA à récupérer (2003)	1 643.77	1 643.77
	4113-03, TVA à récupérer (2004)	1 667.54	1 667.54
	4113-04, TVA à récupérer (2005)	1 756.50	1 756.50
	4113-05, TVA à récupérer (2006)	3 096.13	3 096.13
	4113-06, TVA à récupérer (2007)	4 175.00	4 175.00
	4113-07, TVA à récupérer (2008)	1 930.62	1 930.62
	4113-08, TVA à récupérer (2009)	2 079.87	0.00
	4120-03, Avances pour Impôts (IF 2008)	9 486.25	9 486.25
D./ IV. /	- ACTIF CIRCULANT / AVOIRS EN BANQUES ET CAISSE / COMPTES		
2.	COURANTS SEB	0.00	7 399.23
	5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	0.00	7 399.23
			0.00
	TOTAL DE L'ACTIF	2 517 596.26	125 293.00
	PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
A. / I.	- CAPITAUX PROPRES / CAPITAL SOUSCRIT	31 000.00	31 000.00
	1010-01, Capital souscrit	31 000.00	31 000.00
A. / VII.	- CAPITAUX PROPRES / RÉSULTATS REPORTÉS	-26 873.03	-16 960.07
	1400-01, Résultats reportés	-26 873.03	-16 960.07
A. / IX.	- CAPITAUX PROPRES / RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-21 315.62	-9 912.96
	1420-01, Résultat de l'exercice	-21 315.62	-9 912.96
B.	- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	124.00	62.00
	1610-07, Provision IF 2008	62.00	62.00
	1610-09, Provision IF 2009	62.00	0.00
E. / 1.	- AUTRES DETTES / DETTES PLUS CHARGES EXERCICES ANTÉRIEURS	4 028.00	0.00
	4498-01, Frais de déclaration TVA 2008 à payer	2 478.00	0.00
	4499-06, Frais de déclaration fiscale 2008 à payer	1 550.00	0.00

E. / 2. - AUTRES DETTES / CHARGES À PAYER SUR L'EXERCICE EN COURS	5 781.19	5 278.00
4569-01, Intérêts échus sur compte courant à payer (SEB)	18.69	0.00
4582-01, Frais d'audit à payer	1 250.00	1 250.00
4583-01, Frais déclaration fiscale à payer	2 012.50	1 550.00
4587-01, Frais de déclaration de TVA à payer	2 500.00	2 478.00
E. / 3. - AUTRES DETTES / AUTRES DETTES MOINS D'UN AN	2 524 851.72	115 826.03
4830-02, Dettes envers Angelo Costa Holding ETVE S.L.	125 826.03	115 826.03
4831-01, Acquisition participation REI SPC à payer	2 395 000.00	0.00
5500-1-EUR, Compte Courant SEB EUR	4 025.69	0.00
		0.00
TOTAL DU PASSIF	<u>2 517 596.26</u>	<u>125 293.00</u>

Annexe
Compte de profits et pertes
pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009

CHARGES	31/12/2009	31/12/2008
I. / 1. - CORRECTIONS DE VALEUR SUR ÉLÉMENT D'ACTIF / AMORT. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	2 377.38	2 658.70
6300-03, Amort. frais diminution capital	1 477.10	1 477.11
6300-04, Amort. frais changement statuts	900.28	1 181.59
III. - INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	382.74	434.99
6530-01, Intérêts comptes courants bancaires (SEB)	50.54	85.99
6560-01, Frais et commissions bancaires Seb	332.20	349.00
IV. / 2. - AUTRES CHARGES / COMMISSIONS PAYÉES	10 000.00	10 000.00
6121-01, Commissions gestion comptable	5 000.00	5 000.00
6122-01, Commissions gestion administrative	5 000.00	5 000.00
IV. / 3. - AUTRES CHARGES / FRAIS DIVERS	5 993.50	5 964.00
6145-01, Frais d'audit;	1 250.00	1 250.00
6147-01, Frais de déclaration fiscale	2 012.50	2 050.00
6147-02, Frais de déclarations TVA	2 500.00	2 478.00
6149-01, Frais dépôt et enregistrement comptes statutaires	85.00	0.00
6152-01, Frais postaux et DHL	6.00	46.00
6158-01, Frais chambre de commerce	140.00	140.00
V. - DOTATIONS POUR RISQUES ET CHARGES	62.00	62.00
6701-01, Dot. provision Impôts sur la fortune	62.00	62.00
VI. - CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500.00	2 820.00
6680-09, Charges exceptionnelles (IF 2007)	0.00	2 820.00
6680-10, Charges exceptionnelles (Déclaration TVA 2007)	2 500.00	0.00
		0.00
TOTAL DES CHARGES	<u>21 315.62</u>	<u>21 939.69</u>
PRODUITS	31/12/2009	31/12/2008
2. - PRODUITS PROVENANT DE L'ACTIF CIRCULANT	0.00	70.23
7563-01, Intérêts sur compte courant	0.00	70.23
3. - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	11 956.50
7700-01, Reprise de provisions (Frais d'audit)	0.00	170.00
7700-02, Reprise de provisions (IF année précédentes)	0.00	11 370.00
7700-05, Reprise de provisions (IF 2005)	0.00	24.00
7700-06, Reprise de provisions (IF 2006)	0.00	160.00
7700-07, Reprise de provisions (Decla. fiscale 2007)	0.00	232.50
PERTE DE L'EXERCICE	<u>21 315.62</u>	<u>9 912.96</u>
TOTAL DES PRODUITS	<u>21 315.62</u>	<u>21 939.69</u>

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 29 mai 2007, acte n° 332 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Statuts

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société sous la dénomination de "C FLY LUXEMBOURG S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles et encore toutes opérations d'export, d'import, d'achat, de vente, de location, pour son propre compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire, d'aéronefs, y compris d'avions, ainsi que de biens d'équipements utilisés dans l'industrie aéronautique.

La société a encore pour objet le transport par air, rémunéré ou non, de personnes, de même que toutes opérations financières, toutes prestations et tous services techniques, commerciaux et financiers qui se trouvent directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

La société peut s'intéresser par voie d'apport, de prises de participation ou autrement à toutes entreprises ou sociétés poursuivant, en tout ou en partie, un objet identique, analogue, similaire ou complémentaires au sien ou de nature à en favoriser la réalisation ou l'extension.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En général, la société peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, industrielles ou financières de nature à favoriser ou à faciliter, soit directement, soit indirectement la réalisation de son objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominative.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée, notamment le prix de cession.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé, tel que proposé par le cessionnaire, ou au prix tel que déterminé ci après. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable, sur base de la valeur comptable qui se dégage de la situation comptable la plus récente réajustée en ce qui concerne les titres et immeubles en portefeuille, à la vraie valeur marchande.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au maximum, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par le président du conseil

d'administration ou par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après rassemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Sauf stipulation statutaire contraire, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des présents et représentés. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les convocations, tant pour les assemblées ordinaires qu'extraordinaires, sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social. L'ordre du jour des assemblées extraordinaires indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence pour ce qui est des assemblées non modificatives des statuts. Par contre, pour les assemblées générales modificatives des statuts, un quorum de présence d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital sera toujours requis.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir, dans les assemblées générales non modificatives des statuts, la moitié au moins des voix des actionnaires présents ou représentés, et dans les assemblées générales modificatives des statuts, les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le

mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le troisième mardi du mois de mars à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Pour la Société
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2010038463/601.

(100047736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.461.

L'AN DEUX MIL DIX, LE TRENTE MARS.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée EURO-MOBILIARE INTERNATIONAL FUND, en abrégé EUROFUNDLUX, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la section B et le numéro 82.461, ayant son siège social à Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, en date du 13 juin 2001, publié au Mémorial C n° 532 du 13 juillet 2001, page 25490, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 25 avril 2005, publié au Mémorial C n° 505 du 28 mai 2005, page 24194.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claudio Bianchi, Directeur de banque, demeurant professionnellement Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Constant Watry, docteur en droit, demeurant professionnellement Luxembourg 12-12, avenue Pasteur.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Madame Denise Schiltz et Mademoiselle Laurence Marrochi, employées de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

I. Modification des statuts

1) Modification de l'article 5 alinéa 3 des statuts pour le libeller comme suit:

"Le capital initial souscrit est de un million deux cent quarante mille (1.240.000.-) Euro représenté par cent vingt quatre mille (124.000) actions de la classe B entièrement libérées, sans valeur nominale de EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND - EURO MT BOND (actuellement dénommé EURO CASH TASSO VARIABLE)."

2) Modification de l'article 14 des statuts pour le libeller comme suit:

"La Société sera engagée par la signature individuelle du Président ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur ou directeur dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration."

3) Modification de l'article 22 des statuts pour le libeller comme suit:

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) de la Société et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne tombe pas en-dessous de 1.250.000 d'Euro ou de tout autre montant minimum légal.

Les dividendes peuvent aussi être payés des plus values nettes réalisées après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées ou du capital de la Société. Les dividendes déclarés seront payés périodiquement dans la devise de la

classe d'actions concernée ou en actions de la Société selon les modalités et conditions fixées par le Conseil d'Administration et à tels lieu et temps que le Conseil d'Administration déterminera.

4) Modification de l'article 23 des statuts pour le libeller comme suit:

La 1^{ère} phrase des paragraphes 3-4-5 de l'article 23 est remplacée par le texte suivant:

Paragraphe 3:

"Un compartiment peut être fermé par décision du Conseil d'Administration de la Société lorsque la valeur nette d'inventaire d'un compartiment est inférieure à un montant tel que déterminé par le Conseil d'Administration de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en-dehors de son contrôle, tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le compartiment devrait être fermé, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires."

Paragraphe 4:

"Un compartiment peut fusionner avec un autre compartiment par décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur des actifs nets tombe en dessous d'un montant minimum tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de survenance de circonstances spéciales en dehors de son contrôle tels des événements politiques, économiques ou militaires ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le compartiment doit être fusionné, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires."

Paragraphe 5:

"Un compartiment peut être apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois de la partie I de la Loi de 2002 par décision du Conseil d'Administration de la Société en cas de survenance d'événements spéciaux en-dehors de son contrôle tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires, qu'il y a lieu d'apporter un compartiment à un autre fonds."

II. Autorisation en faveur du Conseil d'Administration de la Société pour la distribution de dividendes.

III. Divers.

B.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

- le Luxemburger Wort du 12 et 20 mars 2010
- le "Il Sole 24 Ore" du 12 et 20 mars 2010
- le Mémorial C numéro 533 du 12 mars 2010 et numéro 597 du 20 mars 2010.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

IV) Qu'il apparaît de la liste de présence que 539.153.076,232 actions sur les 550.035.001,007 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Le capital initial souscrit est de un million deux cent quarante mille (1.240.000.-) Euro représenté par cent vingt quatre mille (124.000) actions de la classe B entièrement libérées, sans valeur nominale de EUROMOBILIARE INTERNATIONAL FUND - EURO MT BOND (actuellement dénommé EURO CASH TASSO VARIABLE)."

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Art. 14. Signatures. La Société sera engagée par la signature individuelle du Président ou par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de tout administrateur ou directeur dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration."

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

"Art. 22. Distribution. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) de la Société et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne tombe pas en-dessous de 1.250.000 d'Euro ou de tout autre montant minimum légal.

Les dividendes peuvent aussi être payés des plus values nettes réalisées après déduction des pertes de capital réalisées et non réalisées ou du capital de la Société. Les dividendes déclarés seront payés périodiquement dans la devise de la classe d'actions concernée ou en actions de la Société selon les modalités et conditions fixées par le Conseil d'Administration et à tels lieu et temps que le Conseil d'Administration déterminera."

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 23 des statuts conformément au point 4 de l'ordre du jour, de sorte que cet article 23 se lit désormais comme suit:

"Art. 23. Liquidation de la Société - Liquidation et fusion des compartiments. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateur(s) (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires procédant à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation de la Société, toute émission, conversion ou rachat d'actions sera suspendu après publication du premier avis convoquant l'assemblée extraordinaire des actionnaires dans le but de liquider la Société. Toutes actions existantes au moment de telle publication participeront dans la distribution du produit de liquidation de la Société.

Un compartiment peut être fermé par décision du Conseil d'Administration de la Société lorsque la valeur nette d'inventaire d'un compartiment est inférieure à un montant tel que déterminé par le Conseil d'Administration de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en-dehors de son contrôle, tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le compartiment devrait être fermé, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires.

Dans ces cas, les avoirs du compartiment seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires en proportion de leur détention d'actions dans ce compartiment. Dans ce cas, avis de la fermeture du compartiment sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs et sera publié dans le Mémorial, le Luxemburger Wort à Luxembourg et éventuellement dans un ou plusieurs quotidiens de diffusion plus étendue à déterminer par le Conseil d'Administration. Aucune action ne sera rachetée ou convertie après la date de décision de liquider un compartiment. Tout montant non réclamé par un actionnaire sera déposé à la clôture de liquidation à la Banque Dépositaire pendant une période de six mois; à l'expiration de cette période de six mois, tout montant non réclamé sera déposé à la Caisse de Consignation.

Un compartiment peut fusionner avec un autre compartiment par décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur des actifs nets tombe en dessous d'un montant minimum tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration ou en cas de survenance de circonstances spéciales en dehors de son contrôle tels des événements politiques, économiques ou militaires ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le compartiment doit être fusionné, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires.

Dans ces cas, avis de la fusion sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs et sera publié dans le Mémorial et dans le Luxemburger Wort à Luxembourg et éventuellement dans un ou plusieurs quotidiens de diffusion plus étendue à déterminer par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du compartiment concerné aura la possibilité endéans une période d'un mois à dater de la date de la publication, de demander soit le rachat de ses actions sans frais, soit l'échange sans frais de ses actions contre des actions des autres compartiments non concernés par la fusion. A l'expiration du délai d'un mois, tout actionnaire qui n'aura pas demandé le rachat ou l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Un compartiment peut être apporté à un autre fonds d'investissement luxembourgeois de la partie I de la Loi de 2002 par décision du Conseil d'Administration de la Société en cas de survenance d'événements spéciaux en-dehors de son

contrôle tels que des événements d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion, à la lumière du marché prédominant ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un compartiment d'agir d'une manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires, qu'il y a lieu d'apporter un compartiment à un autre fonds.

En pareil cas, un avis sera donné par écrit aux actionnaires nominatifs et publié dans le Mémorial ainsi que dans le Luxemburger Wort et éventuellement dans un ou plusieurs quotidiens de diffusion plus étendue à déterminer par le Conseil d'Administration. Chaque actionnaire du compartiment concerné aura la possibilité, pendant un délai d'au moins un mois à compter de la publication, de solliciter, sans frais, le rachat de ses actions ou la conversion de ses actions d'un compartiment non concerné par l'apport. A l'expiration de cette période, l'apport liera tous les actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat ou la conversion. Cependant, dans le cas d'un apport à un fonds commun de placement, l'apport liera uniquement les actionnaires qui auront expressément marqué leur accord sur cet apport. Lorsqu'un compartiment est apporté à un autre organisme de placement collectif luxembourgeois, l'évaluation des avoirs du compartiment sera vérifiée par le réviseur d'entreprises de la Société qui établira un rapport écrit au moment de l'apport.

Un compartiment peut être apporté à un organisme de placement collectif étranger uniquement lorsque les actionnaires du compartiment concerné ont approuvé à l'unanimité l'apport ou à la condition que soient uniquement transférés effectivement à l'organisme étranger les actionnaires qui ont approuvé pareil apport."

Cinquième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déclarer des dividendes, conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts dans les compartiments de la Société pour une classe d'action et pour un montant déterminé pour autant que le capital minimum de la Société ne tombe pas en dessous de 1.250.000 euros, au cours de la période du 1^{er} avril 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

En outre le Conseil d'Administration est autorisé à postposer la date de paiement des dividendes déclarés jusqu'au 31 juillet de l'année 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée s'est clôturée.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signée avec le notaire le présent acte.

Signé: Cl. BIANCHI, C. WATRY, D. SCHILTZ, L. MARROCHI, L. GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 avril 2010. LAC/2010/15333: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010038597/182.

(100049923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

CA Immo New Europe Property Fund S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010035257/13.

(100033790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.959.

—
EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Andrew Stimson, en qualité de Président Directeur Général, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;
- Phillip Spector, en qualité de Vice Président et Secrétaire Adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Andrew Stimson, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Andrew Stimson, as Chief Executive Officer, born on 30 July 1951 at Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;
- Phillip Spector, as Deputy Chairman and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Andrew Stimson, born on 30 July 1951 in Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010035161/41.

(100034112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Financière Treviso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 107.387.

—
Rectificatif du 23 septembre 2005
REFERENCE NO L050084067.4

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 37960 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010035259/13.

(100033840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.942.

—
EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Andrew Stimson, en qualité de Président Directeur Général, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;
- Phillip Spector, en qualité de Vice Président et Secrétaire Adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Andrew Stimson, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Andrew Stimson, as Chief Executive Officer, born on 30 July 1951 at Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;
- Phillip Spector, as Deputy Chairman and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Andrew Stimson, born on 30 July 1951 in Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010035162/41.

(100034104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Sat-Way, Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Findel, Airport Cargo Building B120.
R.C.S. Luxembourg B 125.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010035261/13.

(100033891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Intelsat Intermediate Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 149.957.

—
EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Andrew Stimson, en qualité de Président Directeur Général, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;
- Phillip Spector, en qualité de Vice Président et Secrétaire Adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Andrew Stimson, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Andrew Stimson, Chief Executive Officer, born on 30 July 1951 at Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;
- Phillip Spector, as Deputy Chairman and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;
- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Andrew Stimson, born on 30 July 1951 in Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010035163/41.

(100034092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Infrastructure Creation Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.992.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 6 octobre 2009, l'associé unique sera désormais le suivant:
Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, né le 17 mai 1959 à Ekaterinbourg en Russie, demeurant au 1, Athinas Street, Kalogiri, Limassol, CY-4045 Chypre: 28.000 parts sociales.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035758/13.

(100034477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.894.

—
EXTRAIT

1) Le conseil d'administration de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes comme délégués à la gestion journalière (chacune avec la qualité reprise ci-dessous) de la Société avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010, chacun avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière:

- Andrew Stimson, en qualité de Président Directeur Général, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;

- Phillip Spector, en qualité de Vice Président et Secrétaire Adjoint, né le 15 juillet 1950 en Californie (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, en qualité de Secrétaire, né le 27 avril 1972 à Paget (Bermudes) et demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) En outre, Andrew Stimson, né le 30 juillet 1951 à Colliers Wood (Royaume-Uni), demeurant au 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, a été nommé président du conseil d'administration avec effet au 15 décembre 2009 pour une durée se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

1) The board of directors of the Company resolved to appoint the following persons as officers in charge of the day-to-day management (each with the function as indicated below) of the Company with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010, each with sole signatory power for matters relating to day-to-day management:

- Andrew Stimson, as Chief Executive Officer, born on 30 July 1951 at Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke;

- Phillip Spector, as Deputy Chairman and Assistant Secretary, born on 15 July 1950 in California (United States of America) and residing at 3400, International Drive, NW, USA - 20008 Washington DC;

- Simon Van De Weg, as Secretary, born on 27 April 1972 at Paget (Bermudas) and residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke.

2) In addition, Andrew Stimson, born on 30 July 1951 in Colliers Wood (United Kingdom), residing at 90, Wellesley House North, 2nd Floor, Pitts Bay Road, BER - HM 08 Pembroke, has been appointed as chairman of the board of directors with effect as from 15 December 2009 for a period ending at the general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010035164/41.

(100034075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

Behringer Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.131.

—
EXTRAIT

Le siège social de BEHRINGER Luxembourg Sàrl a été transféré de L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010035782/13.

(100034773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.